

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni en date du 26 mars 2020 nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » relatif l'exercice clos le 31 Décembre 2021 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 203 430 dinars, un actif net de 199 084 dinars et un résultat déficitaire de l'année de 11 876 dinars.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le Fonds pour la valorisation du portefeuille des Bons de trésor Assimilables suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des bons de trésors assimilables, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « STB FINANCE », gestionnaire du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds Commun de Placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds Commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 17 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :
Consulting & Financial Firm
Walid BEN AYED

BILAN
Au 31 décembre 2021
(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	201 922	173 804
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		171 355	163 481
b - Obligations et valeurs assimilées		30 567	10 323
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 496	3 910
a - Placement monétaires		0	0
b - Disponibilités	3-2	1 496	3 910
AC 3 - Créances d'exploitation		12	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		203 430	177 714
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-3	255	189
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-4	4 091	3 995
TOTAL PASSIF		4 346	4 185
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	194 228	172 372
CP 2 - Sommes distribuables		4 857	1 158
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	0
b - Sommes distribuables de l'exercice		4 855	1 158
ACTIF NET	3-6	199 084	173 530
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		203 430	177 714

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2021

(Unité : Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		9 998	5 536
a- Revenus des actions	4-1	9 331	4 987
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		667	549
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	85	36
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 083	5 572
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	-1 867	-1 552
REVENU NET DES PLACEMENTS		8 216	4 020
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	-2 638	-2 723
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 579	1 296
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-723	-139
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXECICE		4 855	1 158
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		723	139
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-7 548	33 883
* +/- values réalisées sur cession des titres		-8 498	-36 476
* Frais de négociation de titres		-1 409	-698
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-11 876	-1 994

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2021
(Unité : Dinar Tunisien)

	<i>Période du 01/01/2021 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-11 876</u>	<u>-1 994</u>
a - Résultat d'exploitation	5 579	1 296
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-7 548	33 883
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-8 498	-36 476
d - Frais de négociation de titres	-1 409	-698
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	<u>-1 580</u>	<u>-9 745</u>
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>	<u>39 011</u>	<u>381</u>
a - Souscriptions	58 976	14 314
* Capital	63 351	15 825
* Régularisation des sommes non distrib.	-4 582	-1 390
* Régularisations des sommes distrib.	207	-120
b - Rachats	-19 965	-13 933
* Capital	-21 696	-15 825
* Régularisation des sommes non distrib.	2 236	1 209
* Régularisation des sommes distrib.	-506	683
VARIATION DE L'ACTIF NET	25 554	-11 358
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	173 530	184 888
b - En fin de l'exercice	199 084	173 530
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de l'exercice	1 589	1 589
b - En fin de l'exercice	1 973	1 589
VALEUR LIQUIDATIVE	100,904	109,207
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-6,94%	-1,25%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2021
(En dinar Tunisien)

1- LA PRESENTATION DU « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS »

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de 99 ans. Fiscalement, les intérêts encaissés par le fonds au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

La « STB MANAGER » et la Société Tunisienne de Banque ont obtenu l'agrément du CMF N° 32-2019 du 31 octobre 2019, pour le changement du gestionnaire de « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » et la désignation de « STB FINANCE », Intermédiaire en Bourse, en tant que nouveau gestionnaire du fonds en remplacement de STB MANAGER, et ce, à compter du 16 juillet 2020.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2. Évaluation des placements en actions admises à la côte

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date du 31/12/2021, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente

constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2021 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

2- 3. Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2021 ne contient pas cette catégorie de BTA.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix

d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :

NOTE 3 - NOTES LIEES AU BILAN

3-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2021 un montant net de 201 922 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif	Intérêts courus/+ou-V potentielle
Actions		175 414	171 355	84,23%	-4 058
ATTIJARI BANK	300	9 120	9 124	4,49%	4
BNA	2 000	15 145	15 602	7,67%	457
BT	3 650	22 915	20 039	9,85%	-2 876
DELICE HOLDING	13	192	194	0,10%	3
EURO-CYCLES	350	7 547	11 222	5,52%	3 675
MONOPRIX	3 000	17 682	13 779	6,77%	-3 903
SAH	200	2 412	2 226	1,09%	-186
SFBT	1 100	19 020	20 030	9,85%	1 010
SOTIPAPIER	2 000	9 120	11 312	5,56%	2 192
SOTUVER	2 000	13 033	14 584	7,17%	1 551
STB	6 500	18 720	19 156	9,42%	436
TUNIS RE	2 000	18 251	14 004	6,88%	-4 247
UNIMED	2 730	22 257	20 085	9,87%	-2 173
Obligations et valeurs assimilées		30 306	30 567	15,03%	261
BTA09MAI2022 ETAT	10	10 060	10 415	5,12%	355
BTA 8% NOVEMBRE 2030 ETAT	22	20 246	20 151	9,91%	-95
TOTAL		205 720	201 922	99,26%	-3 798

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2020	170 217	357	3 230	173 804	
Acquisitions de l'exercice	247 257	164	0	247 421	
Obligations & Valeurs assimilés	20 246	164		20 411	
Actions	227 011			227 011	
Cession et remboursement de l'exercice	-211 755	0	0	-211 755	-8 498
Obligations & Valeurs assimilées	0			0	
Actions	-211 755			-211 755	-8 498
Variation des +/- valeurs potentielles latentes	0	0	-7 549	-7 549	0
Actions			-7 383	-7 383	
Obligations & Valeurs assimilés			-166	-166	
Variation intérêts courus				0	
Solde au 31 décembre 2021	205 720	521	-4 319	201 922	-8 498

3-2 : Disponibilités

Au 31/12/2021, les disponibilités constituées d'avoir en banque, s'élèvent à 1 496 dinars contre 3 910 Dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Avoirs en Banque	-8 674	1 020
Sommes à l'encaissement	10 171	2 891
Total	1 496	3 910

3-3 : Opérateurs créditeurs

Au 31/12/2021, le solde de ce poste s'élève à 255 dinars contre 189 dinars au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Gestionnaire	48	17
Commission dépositaire	207	172
Total	255	189

3-4 : Autres créiteurs divers

Au 31/12/2021, le solde de ce poste s'élève à 4 091 contre 3 995 dinars au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Honoraires de CAC à payer	3 976	3 897
Redevance CMF à payer	66	62
État retenue à la source	49	36
Total	4 091	3 995

3-5 : Capital

Au 31/12/2021, le capital a atteint un niveau de 194 228 dinars, enregistrant ainsi une augmentation de 12,68 % par rapport au capital arrêté au 31/12/2020. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Exercice 2021
Capital en début d'exercice	
Montant	172 372
Nombre de parts	1 589
Nombre de co-propriétaires	5
Souscriptions réalisées	
Montant	63 351
Nombre de titres émis	584
Nombre co-propriétaires entrants	4
Rachats effectués	
Montant	-21 696
Nombre de titres rachetés	-200
Nombre co-propriétaires sortants	-1
Autres mouvements	
Variation des plus(ou moins) valeurs potentielles sur titres	-7 548
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-8 498
Frais de négociation de titres	-1 409
Régularisation des sommes non distribuables	-2 345
Capital en fin d'exercice	
Montant	194 228
Nombre de parts	1 973
Nombre de co-propriétaires	8

3-6 : Actif net

L'actif net du Fonds s'élève, à la fin de l'année 2021, à 199 084 dinars, contre 173 530 dinars à la fin de l'année 2020 soit une augmentation de 14,73%.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Capital	194 228	172 372
Sommes distribuables de l'exercice	4 855	1 158
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2	0
Total	199 084	173 530

NOTE 4 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

4-1 : Revenus du portefeuille titres

Courant l'exercice 2021, les revenus du portefeuille titres encaissés se sont élevés à 9 998 dinars contre 5 536 dinars courant l'exercice précédent et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des actions	9 331	4 987
Intérêts BTA	667	549
Total	9 998	5 536

4-2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint, au titre de l'exercice 2021, un montant de 85 dinars contre 36 dinars au titre de l'exercice 2020. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Intérêts/ Compte de dépôt	85	36
Total	85	36

4-3 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2021 à 1 867 dinars contre 1 552 dinars au 31/12/2020, et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du Gestionnaire	1 659	1 379
Rémunération du dépositaire	207	172
Total	1 867	1 552

4-4 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre de l'exercice 2021, un montant de 2 638 dinars contre 2 723 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du Commissaire aux comptes	2 000	2 000
Redevance CMF	207	172
Publicité & publications	421	548
Autres charges	9	2
Total	2 638	2 723

Note 5- Autres Informations

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de « **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS** » est confiée à la société « STB FINANCE ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Données par part et ratios pertinents

Données par part	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	5,110	3,506	8,491	7,556	5,886
Charges de gestion des placements	0,946	0,977	-1,079	-1,119	-0,926
Revenus nets des placements	6,057	4,483	7,412	6,438	4,961
Autres charges	1,337	1,714	-1,571	-1,581	-1,551
Résultat d'exploitation(1)	7,394	6,197	5,842	4,857	3,409
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,367	-0,087	-0,150	-0,094	0,006
Sommes distribuables de l'exercice	7,027	6,110	5,691	4,763	3,416
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-3,826	21,323	-11,089	-8,786	8,059
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-4,307	-22,955	0,060	23,521	0,272
Frais de négociation de titres	-0,714	-0,439	-0,015	-0,185	-0,021
Plus(ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation(2)	-8,847	-2,071	-11,044	14,551	8,309
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	-1,453	4,126	-5,202	19,408	11,719

Données par part	2021	2020	2019	2018	2017
Résultat non distribuable de l'exercice	-8,847	-2,071	-11,044	14,551	8,309
Régularisation du résultat non distribuable	-1,189	-0,114	0,321	0,355	0,010
Sommes non distribuables de l'exercice	-10,036	-2,185	-10,722	14,906	8,320
Distribution de dividendes	0,728	5,692	4,764	3,415	3,584
Valeur liquidative	100,904	109,207	116,355	126,150	109,895
Ratios de gestion des placements					
Actif net moyen	186 307	179 209	196 455	191 323	168 504
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-1,00%	-0,87%	0,87%	0,96%	0,87%
Autres charges / actif net moyen	-1,42%	-1,52%	1,27%	1,36%	1,46%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,99%	0,72%	4,72%	4,19%	3,21%